

Compte-rendu de la 13^{ème} réunion du GT IBMA 18-19 mai 2016, Metz

1 - Groupe de travail invasions biologiques en milieux aquatiques

- *Rappel du programme d'action 2015-2017*

Présentation téléchargeable [ici](#)

Le GT IBMA est coordonné conjointement par l'Onema et le Comité français de l'UICN depuis 2014. Une convention de partenariat s'étend sur la période 2015-2017 et définit les activités du GT IBMA selon 5 axes de travail.

1. Coordination et animation du GT IBMA

Deux réunions du GT IBMA sont organisées par an. Depuis 2015, une réunion est délocalisée chaque année (Nîmes en 2015 et Metz en 2016), permettant de valoriser les dynamiques locales et de renforcer la création de réseaux d'acteurs régionaux. Ces réunions sont ouvertes aux membres du GT IBMA ainsi qu'aux acteurs locaux concernés par la problématique.



L'ensemble des comptes rendus de réunion et des présentations réalisées sont accessibles sur le site internet du groupe.

Le GT IBMA compte maintenant une soixantaine de membres, dont [la liste est actualisée régulièrement et disponible sur le site du GT IBMA.](#)



2. Appui aux politiques et stratégies sur les EEE

La coordination du GT IBMA contribue aux stratégies européennes, nationales et locales, en participant aux différents comités de suivi qui sont organisés (ministère, groupes territoriaux, réponses aux sollicitations pour le règlement européen). Plus d'une dizaine de comités à l'échelle territoriale sont ainsi suivis par le GT IBMA.

3. Production et mise à disposition de connaissances, de bonnes pratiques et d'outils pour la gestion

Depuis 2012, le GT IBMA travaille à la rédaction de retours d'expériences de gestion sur la flore et la faune exotique envahissante. L'appel à contribution est permanent et plus de 60 expériences de gestion ont été rédigées et sont consultables sur le site internet du GT IBMA et à l'aide une cartographie dynamique. 15 autres expériences de gestion sont en cours de rédaction et seront téléchargeables sur le site internet du GT IBMA d'ici fin 2017. Dans une optique d'élargissement du groupe à l'outre-mer, la même démarche de rédaction de retours d'expériences a été lancée avec l'initiative EEE en outre-mer, pilotée par l'UICN France. Dans un premier temps, les points focaux de l'initiative dans chaque collectivité d'outre-mer ont ainsi été sollicités au mois d'avril pour fournir des informations sur des expériences de gestion à valoriser.

En 2015, le GT IBMA a débuté le développement et la mise en ligne d'une base d'informations sur les espèces introduites dans les milieux aquatiques et leur gestion (cf. page 3 de ce compte-rendu).

Deux études seront réalisées sur la période 2015-2017 par la coordination du GT IBMA :

- La première porte sur l'évaluation de l'efficacité des interventions de gestion des EEE en milieux aquatiques. Actuellement, les gestionnaires disposent de peu d'outils techniques pour suivre et évaluer l'efficacité des interventions qu'ils mettent en œuvre. Le GT IBMA propose de compiler des informations sur la réalisation d'un diagnostic avant intervention, le suivi et le bilan du chantier, et les suivis post-intervention. Un rapport sera livré fin 2017.
- La deuxième étude réalisée avec l'appui de l'Office international de l'Eau, portera sur l'évaluation de la valorisation socio-économique des EEE en milieux aquatiques comme outil de gestion. (cf. page 4 de ce compte-rendu).

4. Diffusion et mise à disposition d'informations

La coordination du GT IBMA met à jour et développe en permanence le site internet dédié et assure une veille technique et scientifique. Une lettre d'information bimestrielle complète cette mise à disposition d'informations (cf. page 3 de ce compte-rendu).

5. Formation et communication

Le GT IBMA intervient lors de sessions de formation comme celles organisées par l'ATEN et de l'fore, ainsi que des formations locales. Des interventions ponctuelles sont également réalisées, par exemple, auprès de France Nature Environnement ou encore du réseau Idéal Connaissances.

Le GT IBMA participe régulièrement à diverses conférences. Il jouera un rôle en 2016 dans deux conférences internationales :

- Le colloque « [Freshwater invasives : networking for strategy](#) », en juillet 2016, en Croatie (intervention en plénière et animation d'un atelier sur les bonnes pratiques de gestion),
- La [4ème conférence sur l'entretien des jardins, espaces végétalisés et infrastructures](#), en octobre 2016, à Toulouse : co-présidence de la session « Plantes invasives » avec le MAAF et interventions sur la biosécurité dans les milieux aquatiques. Cette session a été bien alimentée par les membres du GT IBMA (présentations orales et posters).

- *Outils de communication*

Présentation téléchargeable [ici](#)



Le GT IBMA a modernisé son logo et a réalisé une plaquette de présentation du GT. Imprimée en 800 exemplaires, elle est également disponible en ligne.

Des exemplaires papier de cette plaquette pourront être transmis aux membres qui souhaiteraient la diffuser lors de différents évènements.

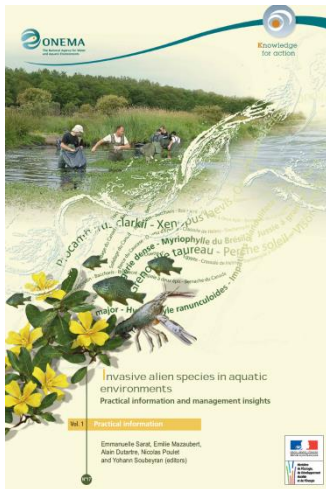
Le site internet du GT IBMA a été créé en 2012. De nombreuses pages ont été rajoutées depuis (actuellement plus de 120 pages sont en ligne). Le nombre de visiteurs uniques a été multiplié par 5 (19 000 visiteurs uniques depuis 2012). La création de la base d'informations a été l'occasion de moderniser le site internet et une refonte a été réalisée en début d'année 2016. La structure globale du site a été conservée mais la recherche d'information a été améliorée avec un moteur comportant une saisie intuitive. Des rubriques dynamiques pour les pages « Actualité », « A surveiller de près » et « Lettres d'information » ont été développées.

Il est souhaité par les membres du GT IBMA de mieux mettre en avant les capacités d'expertise et les ressources du groupe. Il est proposé de créer un formulaire en ligne pour répondre aux sollicitations des utilisateurs du site internet. Ce formulaire renverra dans un premier temps vers la cartographie dynamique des acteurs et des actions à l'échelle territoriale, afin que les groupes territoriaux puissent être identifiés et répondre directement à leurs sollicitations. Le cas échéant, les utilisateurs pourront déposer leur sollicitation par le biais du formulaire, dont la trame reste à définir. L'équipe de coordination du GT IBMA pourra ensuite transmettre ces demandes aux membres du GT IBMA, via la liste de discussion.

11 numéros de la lettre d'information bimestrielle ont été diffusés à 850 abonnés depuis mai 2014. 5 dossiers ont été réalisés ainsi qu'une dizaine d'articles plus étoffés. En complément de la diffusion par courriel, les lettres ont été téléchargées 2 500 fois depuis sur le site internet.

Les membres du groupe soulignent que la lettre d'information est bien relayée dans différents réseaux. La coordination du GT IBMA rappelle que les membres peuvent alimenter la lettre. Des appels à contribution seront lancés avant la parution de chaque lettre et des lettres thématiques pourront être rédigées. Fin 2017, une réflexion sera menée sur la forme et l'utilisation de la lettre d'information. Un sondage pourra être réalisé auprès des lecteurs et des conseils pourront être pris auprès du service communication de l'Onema.

Des outils de communication spécifiquement destinés aux élus sont souhaités par les membres du groupe (salon des Maires, salons et bourses aquariophiles, etc.). Il est rappelé que l'ensemble des outils de communication existants et développés par les groupes territoriaux sont disponibles sur le site du GT IBMA, mais qu'il n'est pas prévu d'action sur ce thème pour la période 2015-2017.



Depuis l'automne 2015, le GT IBMA et les services de traduction de l'Onema travaillent à la traduction en langue anglaise des outils du groupe. Le guide paru en 2015 est en cours de traduction. Le premier volume est terminé et sera mis prochainement en ligne. Le second volume est en cours. Des exemplaires papier de cette version de la publication seront imprimés. Les plaquettes de présentation de l'ouvrage et du GT IBMA ont également été traduites et seront diffusées lors des prochains colloques internationaux auxquels le GT IBMA et ses membres seront amenés à participer.

Les membres sont invités à fournir à la coordination du GT IBMA les coordonnées de personnes ressources à l'étranger pour leur faire parvenir des exemplaires en langue anglaise du guide. Ils pourront également recevoir des exemplaires des différents outils pour les diffuser lors d'évènements (par exemple, stand du Cerema et de Plante & Cité lors de la conférence IENE, manifestations liées aux projets Interreg, colloques de recherche, etc.).

- **Base d'informations sur les espèces introduites en milieux aquatiques et leur gestion**

Présentation téléchargeable [ici](#) et accès à la base [ici](#)

La base d'information doit permettre de centraliser, structurer, partager et rendre plus facile d'accès des données disponibles et validées sur les EEE et leur gestion en milieux aquatiques. Une première proposition de structure a été faite aux membres du GT IBMA en mars 2015. La base a été développée sous Access dans un premier temps et les espèces introduites recensées par le GT IBMA y ont été intégrées. Une deuxième proposition a été validée avec les membres du GT IBMA en octobre 2015, lors de la 12^{ème} réunion du groupe.

Depuis janvier 2016, la coordination du GT IBMA a travaillé avec un prestataire pour le développement de cette base en ligne. Une plateforme intégrée dans le site internet du GT IBMA a été créée et divers tests et ajustements ont été réalisés.

Une première version de la base a été mise en ligne en avril 2016 et la coordination du GT IBMA est en train de saisir manuellement l'ensemble des informations disponibles pour chaque espèce.

La structure de chaque fiche est rappelée et la base en ligne présentée aux membres. Elle sera finalisée pour début 2017.

Les moteurs de recherche de la base restent à affiner. Un moteur de recherche principal, par nom d'espèce (scientifique et vernaculaire), pourra être complété par



une recherche par catégorie d'espèce et par un moteur de recherche global (scannant l'ensemble des mots contenus dans une fiche).

Les membres du GT IBMA seront très prochainement sollicités pour alimenter la base et la compléter (relecture, sélection de documents sur la gestion en français, alimentation de la photothèque, etc.). Courant juin, la coordination du GT IBMA fera circuler un tableau listant les espèces de Flore et les relecteurs pressentis. La Faune sera abordée dès l'automne 2016.

Les membres souhaitent que les espèces « prioritaires » (émergentes, préoccupantes ou avec un potentiel invasif important) intègrent la base d'information avant tout. En l'absence d'une liste nationale d'espèces exotiques envahissantes (Faune et Flore, il sera demandé aux membres de signaler les espèces qui leur apparaissent comme prioritaires pour les intégrer dans la base d'informations. Il est rappelé que l'objectif de cette base est de fournir des éléments sur les espèces et leur gestion (fonctionnement d'un centre de ressources) et qu'il n'est pas envisageable par le groupe de dresser des priorités de gestion au sein de cette liste d'espèce, ces dernières dépendant du contexte local d'intervention.

La rubrique « A surveiller de près » du site internet du GT IBMA peut néanmoins jouer un rôle pour relayer les signalements d'espèces nouvelles sur le territoire français. Les membres sont invités à l'alimenter régulièrement.

2 - Valorisation socio-économique

- *Projet de mise en œuvre d'actions pour la connaissance le contrôle et la valorisation commerciale de l'écrevisse de Louisiane par les pêcheurs professionnels - Nicolas Stolzenberg (CONAPED)*

Présentation téléchargeable [ici](#)

L'Ecrevisse de Louisiane représente une ressource économique potentielle pour les pêcheurs professionnels : diversification de revenus, ressource alternative à l'Anguille et aux espèces interdites à la pêche en lien avec les forts taux de PCB, etc. Actuellement, l'Ecrevisse de Louisiane est exploitée localement (Camargue et Grand-Lieu) et des dérogations sont accordées aux pêcheurs professionnels continentaux sur ces secteurs leur permettant de la transporter vivante.

Le projet présenté propose de tester l'hypothèse qu'une exploitation commerciale de l'écrevisse de Louisiane sur des territoires ciblés permettrait de réduire les populations et leurs impacts tout en générant des revenus pour le secteur de la pêche professionnelle et des retombées positives (économiques et environnementales) pour les territoires. Pour cela, une approche expérimentale est proposée sur des territoires tests (Gironde et Charente Maritime), afin d'estimer les gains possibles en terme de biodiversité, d'évaluer et de réduire les risques liés à l'exploitation économique d'une EEE (viabilité du modèle économique, dépendance à la ressource et dispersion de l'espèce), et de justifier des dérogations à la réglementation (autorisation de verveux, autorisation du transport vivant). Des demandes de financement sont en cours pour réaliser cette étude préliminaire.

Les membres du GT IBMA qui souhaiteraient émettre un avis sur celui-ci, au titre de leur structure ou à titre personnel peuvent le faire remonter via Nicolas Poulet.

- *Evaluation de la valorisation socio-économique des EEE comme outil de gestion : présentation des objectifs de l'étude lancée par le GT IBMA et collaboration avec l'OIEau*

Présentation téléchargeable [ici](#) et note de projet téléchargeable [ici](#)

Le GT IBMA se propose de réaliser un panorama des exemples de projets existants en France et à l'international pour évaluer les intérêts et les risques de l'exploitation et de la valorisation commerciale des EEE aquatiques comme possibilité de gestion de ces espèces.

L'étude répondra notamment aux questions suivantes :

- Existe-t-il en France, en Europe et dans d'autres pays industrialisés des exemples documentés d'exploitation et de valorisation commerciale d'EEE aquatiques (échecs et réussites) ?
- Quelles sont les retombées positives, les conséquences négatives et les risques liés à l'exploitation et à la valorisation commerciale des EEE aquatiques pour les milieux naturels et pour les porteurs de projets ?
- L'exploitation et la valorisation commerciale de certaines EEE peut-elle contribuer à la maîtrise de ces espèces dans les milieux naturels ?

- Quelle organisation serait à mettre en place afin d'exercer un contrôle public sur ces exploitations pour s'assurer de leur innocuité environnementale et obtenir des bénéfices écologiques ?

Le travail reposera sur un panorama de cas d'études documentés qui sera réalisé par l'OIEau. Un appel à contribution sera diffusé au sein du GT IBMA pour alimenter ce panorama.

Chaque cas d'étude comportera des informations sur :

- l'espèce exotique envahissante concernée,
- le territoire concerné,
- les nuisances causées par l'espèce,
- la nature, les objectifs et la place de l'exploitation des EEE dans ce projet (activité principale ou complémentaire),
- le contexte du projet de valorisation socio-économique,
- le ou les porteurs de projet,
- le cadrage (réglementaire ou pas),
- les retombées positives et négatives du projet, d'un point de vue économique, social et écologique.

L'analyse des informations recueillies sera réalisée par la coordination du GT IBMA et permettra d'établir des constats, de dresser des conclusions et de livrer quelques préconisations. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une publication diffusée aux acteurs pouvant être confrontés à cette problématique : services instructeurs de l'Etat (DREAL, DDT, Onema, DRAAF, etc.), décideurs et financeurs (collectivités territoriales, élus), etc. Le GT IBMA sera consulté et informé aux différentes étapes clés de cette réalisation.

3 - Activités territoriales

- *Vers une stratégie opérationnelle de gestion des EEE dans le bassin Rhin-Meuse - Pierre-Olivier Lausecker (Agence de l'eau Rhin-Meuse)*

Présentation téléchargeable [ici](#)

La problématique des EEE reste à la marge des priorités de l'Agence de l'eau, mais des actions ponctuelles sont financées depuis de nombreuses années, sans stratégie d'intervention clairement établie. Le 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau qui débute est l'occasion de développer une stratégie d'intervention et de réunir des compétences pour orienter les actions à mener sur le sujet. Pour la Flore, il est proposé d'intervenir en priorité sur les espèces dont la dynamique reste contrôlable (pas d'aide financière sur les populations déjà largement installées). Pour les espèces animales, aucune action de gestion courante ne sera éligible, seules des études opérationnelles et des actions visant la prévention pourront être financées. Les projets devront présenter un diagnostic approfondi et justifier de l'intérêt et de l'efficacité des interventions, proposant un plan d'action intégrant prioritairement la restauration du milieu naturel.

Pour mener à bien cette stratégie d'intervention, la connaissance doit être renforcée notamment par le biais d'études ciblées sur les lacunes et sur une meilleure valorisation des connaissances (espèces et milieux prioritaires, espèces émergentes). Un observatoire pourrait mutualiser les connaissances et identifier les espèces prioritaires mais sa création est très complexe et nécessite des moyens importants. Une chaîne de décision opérationnelle doit être définie et pourra reposer sur un réseau technique opérationnel et un groupe scientifique et technique de bassin. Le GT IBMA pourra apporter son appui à ces différents réseaux (sollicitations pour avis, suivi des comités). Un co-pilotage par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région est étudié pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie et mutualiser par la même occasion les moyens humains.

En 2016-2017, un recensement des acteurs et des compétences sera réalisé en collaboration avec le CEREMA Nord-Est. Des enquêtes seront menées pour définir le périmètre du réseau technique à mettre en œuvre. Une journée technique sera organisée au premier trimestre 2017 pour identifier et hiérarchiser les éléments constitutifs d'une stratégie opérationnelle de bassin voire de la nouvelle grande région. Des pages internet seront mises à disposition de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur le site du GT IBMA pour valoriser les résultats de ces échanges et travaux et proposer une plateforme d'information aux acteurs du réseau.

L'Onema Nord-Est regrette que la problématique de la Faune exotique envahissante ne soit pas traitée au même titre que la Flore EEE, les enjeux étant tout aussi importants, les acteurs mobilisés et les connaissances disponibles. Il est rappelé que des expérimentations de gestion pourront être

financées sur la Faune, si elles intègrent des études opérationnelles et portent sur des espèces émergentes.

Le GT IBMA contactera le CEREMA pour fournir des informations concernant le Nord-Est de la France récoltées lors de [l'enquête menée par le GT en 2009](#), qui ont été valorisées partiellement au travers des retours d'expériences de gestion.

Les membres du GT IBMA qui animent des réseaux d'acteurs territoriaux pourront être contactés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour échanger leurs expériences.

- Gestion de *Stratiotes aloides* sur les plans d'eau du Stock, Gondrexange et Mittersheim – Alain Dutartre (expert indépendant) et Bruno Dhirson (VNF)

Présentations téléchargeables [ici](#) et [ici](#)

Stratiotes aloides a été observée sur le réservoir du Stock, en Lorraine, en 2008. Très peu d'information sont disponibles sur sa biologie et sa gestion. Une recherche d'informations est en cours (réalisée par Alain Dutartre), en contactant notamment des partenaires européens et internationaux.

Depuis 2011, l'espèce colonise le plan d'eau du Stock et se développe majoritairement sur les zones rivulaires des étangs, dans les zones d'amarrage et de stationnement de bateaux ou d'engins de pêche. Les gênes qu'elle occasionne pour la gestion du plan d'eau et les usagers ont conduit Voies Navigables de France à proposer un plan de gestion de l'espèce.

Ce plan de gestion vise à limiter la propagation de l'espèce dans le secteur où elle est présente de manière importante, d'éviter sa propagation dans les zones non encore colonisées et d'effectuer un suivi annuel de la dynamique de la population de *Stratiotes Aloides*. L'intervention manuelle est préconisée dans les secteurs colonisés par *Stratiotes* de manière ponctuelle. Les plantes seraient récoltées à l'aide de fourches ou de râtaux, en veillant à ne pas disperser de fragments de plantes. L'arrachage pourrait être réalisé à partir des berges ou à l'aide d'embarcations à fond plat. Les interventions mécaniques seraient réalisées grâce à des bateaux ramasseurs ou moissonneurs, dans les secteurs où les tapis formés par *Stratiotes* gênent les usages. Un suivi annuel de la dynamique de l'espèce sera réalisé en parallèle. Il se basera sur le premier état des lieux réalisé par le bureau d'étude ECOLOR en 2015, et pourra servir à la définition de zones prioritaires d'intervention. En parallèle, des actions de sensibilisation auprès des pêcheurs sont menées, avec la distribution d'une [fiche de présentation](#) de l'espèce et des interventions menées par VNF.

4 - Actualités

- Faut-il classer réglementairement le silure en tant qu'espèce invasive ? – Nicolas Poulet (Onema)

Présentation téléchargeable [ici](#)

Le Silure a été introduit en métropole au XIXème siècle et ses populations sont en expansion depuis les années 90. Ses impacts sur la biodiversité et les écosystèmes sont encore mal connus, et des craintes ont été émises auprès du MEEM sur l'impact sur les populations d'ichtyofaune, tout particulièrement les migrateurs amphihalins dont les tailles individuelles les mettaient à l'abri de toute prédation en eau douce avant l'arrivée du silure. Ces espèces exploitées par la pêche professionnelle et présentant un état de conservation que l'on peut qualifier de mauvais, font l'objet de nombreuses mesures de gestion. En parallèle, de par les tailles record qu'il peut atteindre, le silure représente une importante opportunité pour la pêche de loisir et les activités associées (guidage, matériel, tourisme...).

Dans ce contexte, et à la demande du MEEM, un groupe de travail a été mis en place, piloté par l'Onema, et visant à définir si des mesures de gestion (et réglementaires) sont nécessaires et le cas échéant, faire des propositions et orienter les études scientifiques en vue d'optimiser ces mesures. L'Onema a donc subventionné une étude réalisée par l'Université Toulouse III laquelle a notamment montré l'absence d'effet notoire sur l'ichtyofaune, migrateurs anadromes (saumon, aloses lamproies) exceptés. En ce qui concerne ces espèces, il a bien été acté qu'ils pouvaient faire partie du régime alimentaire des gros silures. Cependant, les résultats ne permettaient pas de conclure quant à l'importance de l'impact. D'autres études ont produit des résultats convergeant. De fait, dans un premier temps, le groupe de travail n'a pas jugé pertinent d'ajouter le Silure à la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (R432-5 CE), et a proposé de mettre en place des opérations de gestion ponctuelles, notamment au pied des barrages localisés sur des axes

à migrateurs amphihalins où des cas de prédation de poissons migrateurs avaient été observés ou suspectés.

Cependant, alors qu'EDF avait obtenu du préfet de région un arrêté lui permettant de faire prélever par un pêcheur professionnel les silures au pied de la passe à poissons de Golfech (82), ce dernier a été attaqué par la fédération de pêche (de loisir) estimant entre autre que le silure constituait pour les pêcheurs de loisirs une ressource importante. En réponse, une partie des membres du GT Silure ont demandé à réexaminer les possibilités de classement du Silure au niveau national afin de faciliter sa gestion.

Le cas du silure illustre bien la complexité de la gestion des espèces exotiques bien avant même que se posent les questions pratiques de faisabilité. Alors qu'il est souvent demandé par les décideurs des études scientifiques, on constate qu'une fois réalisées leur interprétation peut varier selon les acteurs concernés. Et ce d'autant plus que dans toute bonne étude scientifique, il existe toujours une part d'incertitude. Le Silure est au cœur de différents enjeux, écologiques et sociétaux, de sorte que les débats ne trouvent pas toujours d'issue dans les études scientifiques. Aujourd'hui, le sort du silure est toujours en suspens.

Version du 24 juin 2016

Rédaction : Emmanuelle Sarat.

Relectures : Alain Dutartre, Nicolas Poulet, Yohann Soubeyran et Pierre-Olivier Lausecker.

Liste des participants

ALBERT Arnaud	FCBN
BEISEL Jean-Nicolas	ENGEES
BUISSON Corinna	CBN Alsace
CLAUDEL Laurence	DREAL Nord-Est
DECOSTER Grégory	VNF
DELAGE Didier	OIEAU
DHIRSON Bruno	VNF
DUTARTRE Alain	Expert indépendant
GUERIN Maxime	Plante & Cité
HAPPE David	DREAL Auvergne
HAURY Jacques	AgroCampusOuest
HEDONT Marianne	Plante & Cité
IRLINGER Jean-Pierre	Conservatoire sites Alsace
LAMAND Florent	ONEMA
LAUSECKER Pierre-Olivier	AERM
MANNE Sébastien	Onema
MASSON Gérard	Université de Lorraine
MATRAT Roland	Dreal Pays de la Loire
NOIRET Sophie	CEREMA Nord-Est
PELTRE Marie-Christine	Ex Univ Lorraine
PINEAU Christophe	CEREMA Ouest
POULET Nicolas	Onema DAST
REYGRABELLET Jean-Philippe	SMAGE des gardons
RICHARD Nina	Université de Tours
SARAT Emmanuelle	UICN France
SOUBEYRAN Yohann	UICN France
STOLZENBERG Nicolas	CONAPED
VARRAY Sylvie	FCEN
VOIRIN Matthias	Pôle Lorrain CBNNE

Excusés

Loïc Anras (FMA)
Bernard Breton (FNP)
Marc Collas (Onema)
Jean-Patrice Damien (PNR Brière)
Pierre Ehret (MAAF)
Guillaume Fried (ANSES)
Hélène Gervais (CEN Centre)
Blanche Gomez (Sita France)
Frédéric Hendoux (MNHN-CBNBP)
Erwan Hornier (ONCFS)
Paul Hurel (ONCFS)
Florian Kirchner (UICN France)
Benoît Lamard (CBN Alsace)
Nadia Le Botlan (MEEM)
Jean-François Maillard (ONCFS)
Florence Ménez (Laboratoire d'anthropologie sociale (Paris))
France Mercier (Cen BN)
Claude Miaud (CNRS)
Serge Muller (MNHN)
Géraldine Nogaro (EDF R&D)
Nicolas Pipet (IIBSN)
Léna Rabin (FMA)
Lionel Sager (InfoFlora Suisse)
Gabrielle Thiébaud (Univ Rennes)